

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-121**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2021

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**OBJET :**

Eglise de Ségur-le-Château  
(2<sup>ème</sup> tranche)  
  
Plan de financement  
prévisionnel

**ABSENTS Excusés :** M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FRACHET  
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

**SECRETAIRE :** Pierre VERGNOLLE

**Rapporteur :** R. POURCHET

Considérant qu'en 2015-2016, l'Eglise de Ségur-le-Château a fait l'objet d'une première campagne de restauration de ses extérieurs ;

Considérant qu'une seconde tranche de travaux portant principalement sur les verrières extérieures et les enduits décoratifs de la nef, du chœur et des murs gouttereaux formant les absidioles est envisagée ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **approuve** le projet de restauration de l'église de Ségur-le-Château.
- **approuve** le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessous :

DEPENSES (EN € H.T)		RECETTES (EN € H.T)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Travaux	135 000 €	CD 19 - CTA	90 000 €	60 %
		Etat - DETR (2022)	30 000 €	20 %
Maîtrise d'œuvre et divers	15 000 €	<b>Sous-total :</b>	<b>120 000 €</b>	<b>80 %</b>
		<i>Autofinancement :</i>	<i>30 000 €</i>	<i>20 %</i>
<b>Total :</b>	<b>150 000 €</b>	<b>Total :</b>	<b>150 000 €</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20211213-DC2021750313-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **16 DEC. 2021**

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20211213-DC2021750313-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021